

# UN RECENSEMENT DE VOS PROJETS AVANT FIN MARS 2025



**ENSEMBLE, PRODUISONS UNE  
ÉNERGIE RENOUVELABLE  
POUR RÉDUIRE NOS FACTURES !**

## CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

**QUI ?**

Le SYDEC va relancer à partir de juillet 2025 le 1<sup>er</sup> contrat initié en 2022 pour continuer à financer vos projets jusqu'en 2029.

**QUOI ?**

Des aides substantielles pour vos projets de production d'énergie thermique, via un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial porté avec l'ADEME.

### QU'EST-CE QUE LA CHALEUR RENOUVELABLE ?

Elle inclut principalement le bois-énergie, la géothermie et l'énergie solaire thermique. Les réseaux de chaleur, permettant de partager la production entre plusieurs bâtiments, sont éligibles aux aides du SYDEC.

### LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Le SYDEC gère le Fonds Chaleur de l'ADEME, proposant jusqu'à 70% d'aides pour les études et les travaux.

### POURQUOI OPTER POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE ?

Adopter la chaleur renouvelable, c'est remplacer les énergies fossiles par une solution plus performante et moins énergivore, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue à la transition énergétique, permet d'anticiper les réglementations, réduit la facture énergétique et favorise la promotion d'une énergie locale.

### L'ACCOMPAGNEMENT DU SYDEC

Le SYDEC propose un accompagnement complet à faible coût de l'étude d'opportunité, pendant les travaux et jusqu'à la mise en service des installations. Un marché à bons de commande est disponible pour les études de faisabilité et la maîtrise d'œuvre vous facilitant la réalisation du projet.

